Association...

LA PAROLE aux CITOYENS

La Parole aux Citoyens

Procès verbal de l'assemblée générale du 15 novembre 2014

Le 15 novembre 2014 à Mallemort, salle n°1 sous la mairie, les membres de l'association La Parole aux Citoyens se sont réunis en assemblée générale ordinaire, puis extraordinaire, sous la présidence de M. Jean-Pierre DULOUT. Le secrétaire de séance était M. Thierry PLATON

La convocation a été diffusée par mail le 31 octobre à tous les membres de l'association. L'ordre du jour était le suivant :

- Assemblée générale ordinaire :
  - Bilans moral et financier
  - Perspectives 2015
- Assemblée générale extraordinaire :
  - Modification des statuts
  - Election des responsables

Présents : Jean-Pierre DULOUT, Magali AGARD, Hervé AGARD, Jean-Claude DEGIOVANNI, Muriel PLATON, Thierry PLATON, Nathalie KERBRAT, Isabelle de SAINT OURS.
Le quorum est constaté (15 adhérents)

1. Assemblée générale ordinaire

Rapport moral et financier

« le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale » (CGCT article L2141-1)

Créer en 1994 à l'occasion du chantier TGVpour faire valoir l'avis des habitants de la commune, l'association avait ensuite été mise en sommeil pendant plusieurs années. Fin 2012 l'absence de véritable concertation sur les projets d'extension de la carrière Lafarge ou de mutation

du POS (Plan d'Occupation de Sols) en PLU (Plan d'Urbanisme Local) a incité d'anciens membres fondateurs à relancer son activité. Le constat est toujours le même : des projets qui touchent directement les habitants de la commune et leur cadre de vie sont lancés avec le minimum d'information de la population et sans véritable concertation.

Dans ce cadre l'association s'est donnée comme objectifs :

- de permettre aux citoyens de se rencontrer,d'échanger, de proposer et d'agir sur toutes les questions concernant leur cadre de vie au sens le plus large possible.

- de promouvoir les principes de la démocratie participative à l'échelon local.
  Il s'agit notamment de permettre aux habitants de la commune:
  - de faire remonter leurs attentes en fonction des réalités vécues
  - d'être informés dans le détail des orientations et projets en cours ou à venir
  - de pouvoir donner leur avis et être véritablement partie prenante des décisions qui les concernent et qui déterminent leur« cadre de vie » commun
  - de proposer le cas échéant de nouvelles orientations ou de nouveaux projets et de participer à leur mise en œuvre

A ce titre diverse actions ont été entreprises.

Assemblées citoyennes

Depuis novembre 2012 l'association organise des « assemblées citoyennes » mensuelles. Ces réunions sont ouvertes à tous (il n'est pas nécessaire d'être membre de l'association). Elles permettent d'évoquer les sujets qui touchent au cadre de vie de la commune, d'identifier les problèmes et d'élaborer des propositions. Elles rassemblent habituellement 6 à 12 personnes. Chacun peut s'y exprimer et faire valoir son point de vue. Les décisions, s'il y a lieu, sont prises à la majorité des présents qu'ils soient adhérents ou non de l'association.
Au total plus de 30 personnes différentes ont participé à ces réunions.
Il est particulièrement satisfaisant de constater que tous ceux qui sont venus participer ont pu s'exprimer librement sans jamais se faire imposer un point de vue qui ne serait pas le leur. Chacun a ainsi la possibilité de prendre toute sa place dans l'association.

Site internet

Un travail important a été réalisé fin 2013 début 2014 pour créer le site internet de l'association www.laparoleauxcitoyens.fr

Ce site se fait l'écho des sujets évoqués lors de nos assemblées citoyennes. En l'absence d'un site internet propre à la municipalité, il permet également de diffuser nombre d'informations utiles aux habitants de la commune : dates et procès-verbaux des conseils municipaux, règlements du conseil municipal, budgets, documents d'urbanisme : POS, PADD, compte rendu des réunions publiques,…

HA

Après moins d'un an d'existence, le site comporte aujourd'hui 83 articles et avance plusieurs dizaines de propositions constructives visant à améliorer le « cadre de vie communal ».

Tous les membres de l'association peuvent rédiger des articles. Ceux-ci sont diffusés sans signature lorsqu'ils représentent l'avis général de l'association ; dans le cas contraire ils sont signés par leur rédacteur. Il est convenu que les articles sont préalablement diffusés par mail aux membres de l'association afin d'être relus et éventuellement amendés, voire de recevoir un avis négatif à leur diffusion au nom de l'association. Le délai de relecture/correction est fixé à 5 jours, l'absence de remarque pendant ce délai vaut accord pour diffusion.

Questions aux candidats

Au cours de la campagne des élections municipales l'association a adressé un questionnaire aux trois listes candidates pour faire préciser leur position sur certains points. Cette façon de faire, nouvelle à Mallemort (ce ne sont pas les candidats qui s'adressent aux électeurs mais les citoyens qui s'adressent aux candidats), a reçu un accueil divers :

- une liste a répondu par écrit aux questions
- une autre liste a répondu au cours d'une réunion spécifique
- une troisième liste n'a pas répondu faute de temps

L'action de l'association pour la promotion de la démocratie participative a clairement été entendue par au moins une des listes. Celle-ci en a d'ailleurs fait un argument de campagne. A ce jour, ces promesses électorales restent cependant à concrétiser. L'association réaffirme sa volonté d'aider la municipalité à mettre en place ce changement.

Forum des associations

L'association a participé au forum des associations organisé par la municipalité le 6 septembre 2014. Parmi les animations étaient proposés : un diaporama (Mallemort en marchant), une boîte à idées, 2 sondages sur la démocratie participative et le PLU.

Ce forum a permis de faire connaitre l'association et de faire venir de nouveaux participants à nos réunions.

Bilan financier

Depuis sa réactivation fin 2012 l'association n'a eu ni recette (aucune cotisation n'a été décidée) ni dépense. Les locaux et photocopies sont une aide de la mairie, l'abonnement WordPress pour le site internet a été gracieusement offert par Magali et Hervé Agard pour 2014, et par Muriel et Thierry Platon pour 2015.

Afin de payer cet abonnement dans les années à venir une **cotisation annuelle de 10 Euros** est décidée à l'unanimité par l'assemblée.

Perspectives

Pour l'année à venir, l'association poursuivra son activité au travers des « assemblées citoyennes » et du site internet.

Afin de faire progresser la démocratie participative dans la commune, elle cherchera à établir un dialogue constructif avec la municipalité. Dans ce cadre l'association s'engage à participer activement aux commissions extra-municipales auxquelles elle sera invitée. Le rapporteur désigné par l'association sera porteur des avis et orientations que l'association s'efforcera de définir de manière consensuelle. En l'absence de consensus, le rapporteur fera état de l'avis majoritaire et présentera également les avis minoritaires.

Dès que possible l'association demandera son agrément, au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement, comme « association agréée de protection de l'environnement ». Cet agrément lui permettra, de droit, de demander à être consultée et à avoir accès à tous les documents préparatoires dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SCOT, PLU, ou autres démarches de concertation publique.

Après mise en délibération, le rapport moral et financier ainsi que les perspectives pour l'année à venir ont été adoptés à l'unanimité

2. Assemblée générale extraordinaire

Conformément à l'ordre du jour, l'assemblée ordinaire a été immédiatement suivie d'une assemblée extraordinaire qui a réuni les mêmes participants.

Modification des statuts

Les principales modifications proposées à l'assemblée étaient les suivantes :

- L'article 2 est complété pour préciser la notion de « cadre de vie » et pour ajouter explicitement la promotion de la démocratie participative dans l'objet de l'association.
- Le bureau, comprenant 6 membres dont un président un secrétaire et un trésorier renouvelés par moitié tous les 3 ans, est remplacé par un Conseil Collégial renouvelé chaque année

Les nouveaux statuts sont donnés en annexe du présent procès-verbal.

Après mise en délibération les nouveaux statuts ont été adoptés à l'unanimité

HA

Election du Conseil Collégial

Les membres du Conseil Collégial ont été désignés conformément aux nouveaux statuts. Ont été élus :

Jean-Pierre DULOUT

Hervé AGARD

Nathalie KERBRAT

Magali AGARD

Thierry PLATON

Magali AGARD est plus particulièrement en charge des relations avec la mairie. Le courrier de l'association sera adressé à l'adresse suivante : 18 rue Lamanon 13370 MALLEMORT

Les membres du Conseil Collégial acceptent la mission qui leur est confiée.

3. Points divers

Il est proposé à Hervé d'écrire un article sur les jardins partagés.

Il est proposé à Isabelle d'écrire un article sur la numérotation et le nommage des voies

Un test est à faire sur le fonctionnement des commentaires et du forum sur le site internet (Thierry)

Fait à Mallemort le 15 novembre 2014

Jean-Pierre DULOUT	
Magali AGARD	
Nathalie KERBRAT	
Hervé AGARD	
Thierry PLATON	